



## Prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche

### Date limite

Dépôt de la demande: **15 mars 2017, 16h00**

### Responsable du concours

Michaël Bernier  
514 873-2114  
poste 1231  
[michael.bernier@frq.gouv.qc.ca](mailto:michael.bernier@frq.gouv.qc.ca)

Les prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche sont attribués par chacun des trois Fonds de recherche du Québec.

### 1. OBJECTIFS

- Reconnaître la contribution des professionnels et professionnelles de recherche à la recherche, la mobilisation des connaissances, la formation de la relève ou au soutien des regroupements de chercheurs, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, soit le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC);
- Promouvoir les carrières comme professionnel et professionnelle de recherche au Québec;
- Développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des professionnels et professionnelles de recherche du Québec.

#### Note :

Dans ce concours, le terme « professionnel de recherche » ou « professionnelle de recherche » désigne tout professionnel salarié ou toute professionnelle salariée à contrat, quel que soit son titre d'emploi en recherche, dont la rémunération provient de subventions de recherche ou du budget régulier de l'établissement dans lequel il ou elle œuvre.

### 2. PRIX

- Un montant de 5000 \$ est attribué par chacun des Fonds, selon la répartition suivante :
  - 1<sup>er</sup> prix : 2 500 \$
  - 2<sup>e</sup> prix : 1 500 \$
  - 3<sup>e</sup> prix : 1 000 \$
- Diffusion d'un résumé décrivant le parcours et les réalisations marquantes de chaque récipiendaire ainsi que leur photo sur le site web du [FRQS](#).

### 3. FRÉQUENCE DU CONCOURS

- Un concours par année à l'issue duquel les noms des récipiendaires de chacun des Fonds sont dévoilés.



#### 4. PROPOSITIONS DE CANDIDATURE

- Seul le professionnel ou la professionnelle de recherche peut soumettre sa candidature.

#### 5. ADMISSIBILITÉ

Le candidat ou la candidate :

- travaille à titre de professionnel ou professionnelle de recherche à raison d'un minimum de 21 heures par semaine au sein d'une université québécoise ou d'un organisme de recherche affilié à un établissement universitaire au Québec;
- a un minimum de 5 ans d'expérience comme professionnel ou professionnelle de recherche au Québec;
- ne doit pas avoir le statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein ou être en stage postdoctoral;
- ne doit pas faire partie du corps professoral (régulier ou sous octroi) d'une université;
- doit avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente du Canada;
- ne peut pas poser simultanément sa candidature à plus d'un Fonds pour un prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche.

Un prix ne peut pas être attribué plus d'une fois à la même personne.

#### 6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le candidat ou la candidate doit démontrer sa contribution à au moins un des types d'activités suivants :

- Avancement des connaissances;
- Mobilisation, transfert ou valorisation des connaissances;
- Formation de la relève (étudiants, stagiaires ou autre personnel hautement qualifié);
- Soutien à des regroupements, réseaux ou équipes de chercheurs.

La qualité et la diversité des contributions, telles que décrites dans les candidatures, constituent les critères sur lesquels les dossiers sont évalués. La qualité de la langue écrite et de la présentation de la demande sera aussi prise en considération.

#### 7. PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Les candidatures sont soumises au Fonds selon le secteur de recherche identifié par le candidat ou la candidate. Elles sont évaluées en fonction des critères d'évaluation par un comité de sélection mis en place par chaque Fonds.



## 8. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Les candidatures pour le FRQS doivent être soumises au plus tard le 15 mars 2017 à 16h00 :

- Le **formulaire électronique**, incluant les documents exigés, pour *Prix d'excellence des professionnels de recherche* (sous la catégorie Bourses de formation et Prix). Les documents exigés qui doivent être attachés à la section **Autres documents** du formulaire électronique sont :
    - Une lettre de présentation d'un maximum de 2 pages portant la signature du candidat ou de la candidate;
    - Un CV (maximum 5 pages) couvrant l'ensemble de sa formation et de sa carrière en recherche.
- La lettre de présentation et le CV doivent :**
1. Contenir toute l'information permettant l'évaluation de la candidature en fonction des critères d'évaluation précédemment énoncés;
  2. Être rédigés en Times New Roman (12 points) sur des feuilles de 8½ po x 11 po (216 mm x 279 mm) dont les marges sont d'au moins 2,5 cm.
- Une lettre de l'employeur attestant que le candidat ou la candidate occupe bien, en date du 15 mars 2017 (date limite du concours), un poste de professionnel ou professionnelle de recherche dans une université québécoise ou un organisme de recherche affilié à un établissement universitaire au Québec. Cette lettre doit établir clairement que le contrat d'embauche du professionnel ou de la professionnelle prévoit au moins 21 heures de travail rémunéré hebdomadaire;
- Une lettre de recommandation transmise par le répondant (2 pages maximum).

Tous les documents peuvent être rédigés en français ou en anglais.

**Les dossiers incomplets seront déclarés non admissibles. Aucune mise à jour ou correction des dossiers n'est permise après la date limite de dépôt des candidatures.**

Les pièces suivantes seront demandées ultérieurement aux récipiendaires :

- Une photographie récente
- Des informations administratives